

Kigali, le 8 novembre 1954.-

Objet:
Fiche lib.cond.
MUGIRANEZA.

No 2517 /Pris.

Monsieur le Gardien de Prison
à

RUHENGARI.

Monsieur le Gardien de Prison,

Suite au dernier alinéa de votre lettre
no 3128/Just.4 du 5 courant, j'ai l'honneur de por-
ter à votre connaissance que la fiche de lib.condi-
tionnelle du détenu Mugiraneza a été envoyée à Usu-
mbura et qu'elle vous sera transmise en cas de
retour.

Ruhengeri



9894

Le Gardien de la Prison Centrale,
PEEL.J.,

G.G

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri , le 5 novembre 1954.-

, de
(1) N° 3128 /Just.4

A Monsieur le Gardien de Prison

de et à

K I G A L I.-

Ref. n° :

Annexe 1

Bijlage

Objet

Voorwerp

Transfert du 28.10.54
Fiche libération condition-
nelle de MUGIRANEZA.-

Monsieur le Gardien de Prison,

J'ai l'honneur de vous retourner dument signé pour réception un exemplaire de votre avis de transfert du 28 octobre 1954.

Pour ce qui concerne le détenu Mugiraneza inscrit dans votre registre d'écrou au n° 13437 nous ne sommes pas en possession de sa fiche de libération conditionnelle et n'avons reçu aucune indication au sujet d'elle.-

LE GARDIEN DE PRISON,

A. DEVISSCHER.-

249